



Informations-clés pour l'investisseur concernant le Document Key Investor Information (KIID) pour clients sous conseil en investissement et execution only

La transparence de la communication est primordiale dans la législation européenne relative aux fonds UCITS IV. Un document 'Informations-clés pour l'investisseur' doit être à votre disposition pour tous les fonds d'investissement qui relèvent de cette réglementation.

Ce document est également connu sous le nom "KIID": Key Investor Information Document. Le KIID comporte les principales informations dont vous devez être au courant en tant qu'investisseur, avant d'investir dans un fonds d'investissement. Il présente la même forme dans tous les pays de l'Union Européenne. Rédigé en un langage clair, simple et concis, le document vous informe sur les caractéristiques et les risques du fonds d'investissement.

Ainsi, le KIID mentionne :

- les objectifs et la politique d'investissement,
- le profil de risque/rendement,
- les commissions et autres frais,
- les performances dans le passé,
- un nombre d'informations pratiques.

Chaque KIID est mis à jour au moins une fois par an et décrit en détail les performances du fonds d'investissement en question. En cas de modification de la politique d'investissement ou du profil de risque, la mise à jour est effectuée au plus tôt.

Vous pouvez consulter le KIID des fonds que nous proposons sur le site d'information pour l'investisseur beleggingsinformatie.vanlanschot.be. Au cas où le KIID d'un fonds spécifique ne figure pas sur ce site, nous vous le ferons parvenir par e-mail avant l'exécution d'un ordre.

N'hésitez pas à contacter votre banquier privé ou votre conseiller en placements pour obtenir de plus amples renseignements.